

COLLOQUES

EAU ET 
AGRICULTURE
QUELLES
SOLUTIONS
POUR LE FUTUR?



13 JUIN 2013

BAYONNE

4 JUILLET 2013

**au Château de Saussignac
en Dordogne**

CONTACTS PRESSE

Colloque Saussignac

AGROBIO PERIGORD
Emmanuel MARSEILLE
T. 05 53 35 88 18
contact@agrobioperigord.fr

AGROBIO GIRONDE
Marion STANNARD
T. 05 56 40 92 02
info@agrobio-gironde.fr

AGROBIO 47
Sandrine HOUTIN
T. 05 53 41 75 03
info@agrobio47.fr

Colloque Bayonne

BLE
Maïté GOYHENETCHE
T. 06 27 13 32 31
ble-arrapitz@wanadoo.fr

CIVAM BIO DES LANDES
Isabelle CANIN
T. 05 58 98 71 92
civambio40@wanadoo.fr

COMMUNIQUÉ DE SYNTHÈSE

Le réseau Bio d'Aquitaine organise deux colloques sur l'agriculture et l'eau le 13 juin à Bayonne et le 4 juillet au Château de Saussignac en Dordogne.

L'objectif de ces rencontres est de proposer des solutions avantageuses sur les plans économique et environnemental pour prévenir les risques de pollutions pesticides, nitrates et bactériologiques sur le bassin hydrographique Adour-Garonne.

COLLOQUE

13 JUIN 2013

BAYONNE

L'objectif du colloque de Bayonne « Eau et agriculture, quelles solutions pour le futur ? » est de **faire le point sur la situation de la qualité des eaux sur la côte atlantique et sur la faisabilité de protéger le littoral des problèmes de pollutions diverses** (pesticides, nitrates, bactériologie).

Une des solutions possibles est le développement d'une agriculture autonome, économe et biologique en amont des bassins versants.

Les intervenants du colloque proposeront un état des lieux de la qualité de l'eau, l'expérience des politiques, des projets de prévention développés grâce à l'agriculture biologique sur les zones à enjeux eau et des témoignages de paysans bios landais et basques à ce sujet.

Benoit BITEAU, vice-président du Conseil Régional de Poitou-Charentes, témoignera de son expérience d'élu en charge des questions agricoles, maritimes et de l'eau. Il développera la nécessité d'avoir du courage politique pour entamer un dialogue territorial local en faveur d'une agriculture vivante et d'une eau de qualité. A cet effet, il nous présentera des leviers et des outils concrets.

Rendez-vous le jeudi 13 juin de 14h à 17h à Bayonne à la maison des Associations à Glain.

Point presse de 13h30 à 14h00 sur place avec les intervenants.

COLLOQUE

4 JUILLET 2013

au Château de Saussignac en Dordogne

Le réseau Bio d'Aquitaine a décidé de convier le public au **colloque** « Eau et agriculture, quelles solutions pour le futur ? » directement **au cœur d'une zone à fort enjeu eau.**

Le château de Saussignac se trouve sur l'**Aire d'alimentation de captage du Puits de la Prade de Garonne**, un des 12 **sites pilotes « Eau et Bio »**.

Ces territoires visent à développer l'agriculture biologique comme solution durable pour préserver la qualité de l'eau.

Les moments forts de la journée seront les **démonstrations techniques directement dans les fermes** : matériel de désherbage, itinéraires techniques, outils d'entretien inter-rang et inter-cep, fonctionnement agronomique des sols, agroforesterie et couverture végétale des sols...

Les intervenants du colloque proposeront un état des lieux de la qualité de l'eau et présenteront l'expérience des politiques et des projets de prévention développés grâce à l'agriculture biologique.

Rendez-vous le jeudi 4 juillet de 9h30 à 17h au Château de Saussignac en Dordogne.

Point presse : les animateurs du réseau Bio d'Aquitaine pourront répondre à vos questions tout au long de la journée.

Combien nous coûte la dépollution des eaux ? Quelles sont les causes de dégradation de la qualité de l'eau en France ? Quelle est la situation sur le bassin Adour-Garonne et plus particulièrement en Aquitaine ? Quelle réglementation est mise en place pour protéger l'eau ? Quelles sont les conséquences sur la santé, l'environnement et l'économie du territoire ? Quelles sont les solutions durables pour réduire la pollution de l'eau ? Qu'est-ce qu'un site pilote «Eau & Bio» ?

Toutes ces questions seront évoquées durant ces rencontres.

SOMMAIRE

- p. 4** Combien nous **coûte** la **dépollution des eaux** ?
- p. 5** Quelles sont les **causes de dégradation de la qualité de l'eau** en France ?
- p. 5** Quelle est la **situation sur le bassin Adour-Garonne** et plus particulièrement en Aquitaine ?
- p. 6** Quelle **réglementation** est mise en place pour protéger l'eau ?
- p. 7** Quelles sont les **conséquences sur la santé, l'environnement et l'économie du territoire** ?
- p. 8** Quelles sont les **solutions durables** pour réduire la pollution de l'eau ?
- p. 9** Qu'est-ce qu'un **site pilote «Eau & Bio»** ?
- p.10** Qui organise ?
- p.11** Informations pratiques
- p.12** Photothèque

COMBIEN NOUS COÛTE LA DÉPOLLUTION DES EAUX ? L'IMPACT ÉCONOMIQUE DE LA DÉPOLLUTION

4



54
milliards
d'euros

En France, l'estimation du coût complet annuel de la dépollution des excédents de l'agriculture et de l'élevage dissout dans les eaux de surface et côtières s'élève à 54 milliards d'euros par an soit le budget européen annuel de la PAC.

Cela correspond aux luttes contre l'eutrophisation* des captages, au déplacement des captages, au mélange des eaux brutes, aux traitements de potabilisation liés aux nitrates et aux pesticides, etc...

Source DGS

*modification des milieux

Il revient

27 fois moins cher
de mettre en place des mesures préventives dont l'agriculture biologique, que d'engager des actions de dénitrification.

Source SWM 2006

Coût du programme de soutien à la bio



0,01 €/m³
d'eau distribuée



Coût dénitrification



0,27 €/m³
d'eau distribuée



Une grande partie (40 à 60% en moyenne) de ces **coûts de dépollution** est **répercutée sur la facture d'eau des ménages.**

70 euros/kg
de nitrates

60 000 euros/kg
de pesticides

Un rapport de la cour des comptes (septembre 2011) attire notre attention sur le coût de la dépollution de la ressource en eau qui s'élève à plus de 70 euros par kilo de nitrates et à 60 000 euros par kilo de pesticides retrouvés dans l'eau.

Le préventif

87 fois moins cher
que le curatif

Coût du préventif



Coût du curatif



« **Les procédés de traitement ne traitent pas toutes les molécules** (...) et les substances traitées ne sont pas totalement éliminées. Avec le temps, apparaissent de nouveaux pesticides et métabolites des pesticides, ce qui remet en cause l'efficacité du traitement curatif et pose des questions d'effet cocktail »...« Le coût du curatif peut représenter jusqu'à 87 fois celui du préventif »

Source: AESN «Le préventif coûte-t'il plus cher que le curatif ?
Argumentaire économique en faveur de la protection des captages

QUELLES SONT LES CAUSES DE DÉGRADATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU EN FRANCE ?

Si les efforts en matière de pollution urbaine commencent à porter leurs fruits, **la principale cause de dégradation de la qualité des eaux en France réside aujourd'hui dans les pollutions diffuses de l'agriculture.**

LA FRANCE EST LE PREMIER UTILISATEUR DE PESTICIDES D'EUROPE ET LE 4ème AU MONDE

L'agriculture française utilise **95%** des pesticides vendus en France



Pour cette raison la France est régulièrement interpellée par l'Union Européenne pour ses mauvais résultats dans la mise en oeuvre de la DCE.

En 2007 **la France a échappé à une amende de 28 millions d'euros** et une astreinte journalière de près de 120 000 euros réclamée par la commission européenne **pour non respect de la Directive Nitrates**

Source: www.lagazettedescommunes.com

400 captages sont abandonnés chaque année principalement en raison de pollution d'origine agricole

Source DGS, *Abandons de captage utilisés pour la production d'eau destinée à la consommation humaine, 2012*



Les **causes du mauvais état des eaux** sont réparties à **parts égales** entre les **pesticides** et les **nitrites**. Ces produits provoquent la fermeture de nombreux captages d'eau potable et l'eutrophisation des zones côtières

En France, **91%** des points d'observation de l'eau de surface montrent une présence vraisemblable de **pesticides**



Source CGDD

et **59%** des points d'observation des eaux souterraines soulignent une probable **pollution**



La période de relargage des produits phytosanitaires peut durer

15 ans

ainsi l'application selon «le juste temps» et «la juste quantité» est largement démentie, au vu notamment des trop nombreux aléas possibles

Source: M.Benoît, directeur de recherche INRA Mirecourt



Exemple :

Sur le Bassin Adour-Garonne on retrouve dans les eaux souterraines des molécules dont l'utilisation est interdite (Triazines); ces détections sont la conséquence d'utilisations passées et traduisent une forte rémanence de ces molécules dans l'environnement.



FOCUS SUR le Bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne, par son caractère majoritairement agricole, est très concerné par ces pollutions diffuses liées à l'activité agricole.

6 millions d'hectares de SAU = **50%** de la superficie du bassin

70 % des masses d'eau superficielles risquent de ne pas atteindre le bon état chimique à cause de la présence de nitrates et pesticides

38 % des masses d'eau souterraines n'atteindront pas le bon état en 2015 pour des problèmes de pesticides

25 % des masses d'eau souterraines n'atteindront pas le bon état en 2015 pour des problèmes de nitrates

QUELLE RÉGLEMENTATION EST MISE EN PLACE POUR PROTÉGER L'EAU ?

Plusieurs directives encadrent la protection de l'eau :

-  **Directive Nitrates (1991)**
programme d'actions sur des zones vulnérables
-  **Convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est (1992)**
programme de protection du milieu marin
-  **Directive Eau Potable (1998)**
programme visant à protéger la santé des usagers
-  **Directive Cadre sur l'Eau (DCE 2000)**
programme qui vise «un bon état des masses d'eau d'ici 2015»
-  **Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006)**
transposition en droit français de la DCE qui délimite des Aires d'Alimentation de Captage (AAC)
-  **Directive sur les eaux de Baignade (2006)**
mesure de la qualité des eaux de baignade
-  **Lois Grenelle de l'Environnement (2007)**
programmes de diminution des pesticides de 50% d'ici 2018 et définition de captages prioritaires (captages Grenelle)
-...



Extrait de la DCE du 23/10/2000: «L'eau n'est pas un bien marchand comme les autres mais un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel»



FOCUS Nécessaire dialogue territorial pour prévenir les conflits d'usage

Pour gérer la ressource en eau, le **CODE DE L'ENVIRONNEMENT** prévoit que



LA PRIORITÉ DOIT ÊTRE DONNÉE À
la satisfaction des **exigences de santé, de la salubrité publique et de l'alimentation en eau potable**



SUIVENT
la **préservation de la vie aquatique et du libre écoulement des eaux**



VIENNENT ENFIN
les **usages économiques et de loisir**

En conséquence, la privatisation de la ressource en eau par une minorité afin d'atteindre des objectifs économiques et financiers (qui plus est avec le concours de fonds publics) est inacceptable.
Seule une **volonté politique forte peut changer cette donne.**



SUR LA SANTÉ

De nombreuses molécules chimiques des pesticides sont **reprotoxiques, mutagènes, cancérigènes**

Nous assistons à une **explosion du nombre de cas de cancer en France**

qui atteignent **278 000 par an** pour **150 000 décès**



+ 63 %

Selon des chiffres officiels, l'augmentation a été de 63% entre 1978 et 2000.

Certains types de cancers, très sensibles à l'environnement, explosent.

De 1978 à 2000 **le cancer du sein** a vu son incidence augmenter de **97%** et celui de la **prostate** de **271%**

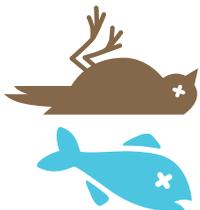
Source : François Veillerette et Fabrice Nicolino, Pesticides. Révélations sur un scandale français

Les risques des pesticides sont sous-évalués.

Certaines manifestations d'effets sanitaires potentiellement lourds et à long terme ne peuvent actuellement être recensées et semblent être appelées à se multiplier.

Le suivi des produits après leur mise sur le marché **n'est qu'imparfaitement assuré** au regard de leurs impacts sanitaires réels et l'effet des perturbateurs endocriniens est mal pris en compte

Source: Rapport du Sénat «Mission d'information commune sur les pesticides et leur impact sur la santé» 2012



SUR LES AUTRES ACTIVITÉS DU TERRITOIRE

Les pollutions diffuses agricoles impactent directement d'autres filières, les fragilisant parfois de manière irréversible alors qu'elles représentent un poids économique et social important :

Economie de la pêche et de l'ostréiculture = **1,9 milliards** d'euros de chiffre d'affaire/an

Estimation des pertes marchandes dues à l'eutrophisation = **71,4 à 106,1 millions** d'euros/an

Source CGDD, Études et Documents n°52, septembre 2011

Certaines molécules chimiques des pesticides provoquent aussi des **inversions sexuelles chez les poissons** par pénétration depuis la chair et le **déclin de certains oiseaux prédateurs** par ingestion massive



SUR L'UTILISATION DES FONDS PUBLICS

40 à 60 % Une grande partie (40 à 60% en moyenne) des coûts de dépollution est répartie sur la facture d'eau des ménages

« Dans une période où l'argent public se fait rare, ce sont **les contribuables** qui **supportent la facture** d'une agriculture qui externalise depuis longtemps les coûts **de pratiques trop polluantes**. Il est donc temps, voire urgent, d'**orienter très en amont l'argent public vers une agriculture vertueuse, responsable, citoyenne**, et de cesser, enfin, de parler de contraintes environnementales.

Une agriculture responsable, c'est une agriculture qui **préserve la santé des usagers de l'eau potable, l'avenir des activités primaires des paysans, de la mer, du littoral et de ses activités touristiques** »

Source B.Biteau. Vice président du Conseil Régional de Poitou Charentes et agriculteur bio

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE UNE SOLUTION DURABLE 8 POUR REDUIRE LA POLLUTION DE L'EAU

Par définition l'agriculture biologique interdit les produits chimiques de synthèse : les pesticides et l'azote chimique sont ainsi exclus des pratiques.

L'agriculture biologique permet donc de prévenir les pollutions et même de les guérir.

L'agriculture biologique repose avant tout sur un ensemble de techniques agronomiques, sanitaires et sur une approche globale du système de production.

Les techniques garantissant la durabilité économique des fermes permettent aussi le respect de l'environnement en général et de l'eau en particulier : c'est un pari «gagnant-gagant».

LES PRATIQUES DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE → LEUR IMPACT SUR LA PRÉSERVATION DE L'EAU

- Rotation des cultures** → pour éviter entre autres le cycle des maladies et parasites
- Choix d'espèces et de variétés adaptées** aux conditions de sol et de climat → pour utiliser moins d'eau et d'intrants
- Entretien mécanique des cultures** → pour gérer l'enherbement sans herbicides
- Travail du sol adapté** préservant la structure du sol sur le long terme → pour éviter la fatigue des sols
- Couvert végétal permanent** → pour éviter l'érosion
- Fertilisation organique** → pour faire fonctionner le sol, au service du développement et de la santé des plantes
- Maintien de haies ou de bandes enherbées** → pour constituer des réservoirs pour la biodiversité générale et permettre une meilleure retenue du sol lors des fortes pluies

Toutes ces pratiques agronomiques participent aussi à diminuer fortement les risques de lessivage



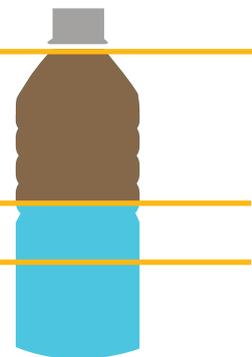
FOCUS SUR les nitrates

Sous les rotations courtes de l'agriculture conventionnelle on peut mesurer

jusqu'à 100 mgN03/l

NORME DE POTABILITÉ EN NITRATES = 50 mgN03/l

Les rotations longues en agriculture biologique permettent de diminuer ce taux à 30 mgN03/l



Source : CNRS

N03 = Nitrate

Un site pilote «Eau & Bio» est un territoire à enjeu « eau potable » où l'origine des pollutions est majoritairement liée aux productions agricoles (pesticides, nitrates, érosion, etc.). Des actions de protection de la qualité de l'eau par le développement de la bio sont initiées depuis plusieurs mois sur douze territoires.

Fin 2012, les objectifs du Grenelle de 6% de surface agricole utile en agriculture biologique sont atteints dans 6 des 12 territoires du dispositif animé par la FNAB. Le groupe de travail Eau & Bio travaille actuellement à analyser ces dynamiques, les outils et leviers développés afin de mieux comprendre et valoriser les déterminants de la réussite des projets de territoire (foncier, aides, animation renforcée, soutien à la structuration des filières, cohérence et transversalité des politiques publiques, etc.).

Les 12 sites pilotes Eau & Bio

- 1 - Parc naturel régional de l'Avesnois (59)
- 2 - Bassin versant du Rupt de Mad (54-55)
- 3 - AAC (Aire d'Alimentation de Captage) d'Eau de Paris (10-89)
- 4 - AAC de la Ville de Lons-le-Saunier (39)
- 5 - Aire d'alimentation de captage du Puits de la Prade de Gardonne (24)**
- 6 - AAC des Plaines et Vallées de Niort (79)
- 7 - AAC de la ville de La Rochelle (17)
- 8 - Bassin versant de La Bultière (85)
- 9 - Bassin versant de la zone de collecte de Stonyfield (14)
- 10 - AAC de Flins-Aubergenville (78)
- 11 - Communauté de Communes du Plateau Picard (60)
- 12 - Communauté de Communes de la région de Château Thierry (02)



Aire d'alimentation de captage du Puits de la Prade de Gardonne (24)

L'Aire d'alimentation de captage du Puits de la Prade de Gardonne se trouve sur le bassin hydrographique Adour-Garonne. Cette zone comprend une surface agricole utile (SAU) de 1659 ha, dont 100 ha en bio, qui se caractérise par des sols riches de type alluvions, où sont implantées des cultures qui valorisent bien ce potentiel mais sont conduites de façon intensives. Sur les coteaux qui bordent cette vallée, se trouvent sur les versants nord et sud des surfaces de vignes importantes. L'utilisation de molécules chimiques pour la destruction de l'herbe, des ravageurs, et la protection phytosanitaire y sont généralisées.

Un programme d'actions est en cours de discussion afin de répondre à la problématique de réduction des pollutions diffuses de l'eau par les pesticides

En 2010, l'opération Grenelle du Puits de la Prade de Gardonne est lancée par le Syndicat mixte départemental de l'eau (SMDE). Agrobio Périgord, association départementale du réseau Bio d'Aquitaine, accompagne ces actions en proposant aux acteurs du territoire de développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement et économiquement viables.

QUI ORGANISE ?

Bio d'Aquitaine fédère au niveau régional 5 associations départementales de producteurs bio : AgroBio Périgord pour la Dordogne, Agrobio47 pour le Lot-et-Garonne, Agrobio Gironde, le Civam Bio des Landes et l'association B.L.E. pour le Pays Basque. **Bio d'Aquitaine et ces 5 associations départementales sont adhérentes à la FNAB**, la Fédération Nationale des Agrobiologistes.

Depuis plus de 20 ans, notre fédération aide au développement d'une **agriculture biologique cohérente, durable et solidaire**. Par sa pratique, l'agriculture biologique permet la protection de l'eau et des captages, le développement d'une économie sociale et solidaire, la protection de l'environnement ...

Sur le bassin Adour-Garonne et plus précisément sur sa région, le réseau Bio d'Aquitaine représente 1000 exploitations agricoles en bio. Elle est donc référente en matière de développement de l'agriculture biologique aux quatre coins d'Aquitaine.



PARTENAIRES ET SOUTIENS

COLLOQUE 13 JUIN 2013 BAYONNE

Organisé par



Avec le soutien de



COLLOQUE 4 JUILLET 2013 SAUSSIGNAC

Organisé par



En partenariat avec



Avec le soutien de



COLLOQUE

13 JUIN 2013

BAYONNE

Eau et agriculture : quelles solutions pour le futur ?

De la montagne au littoral la bio ça coule de source

LIEU :

Maison des Associations
11 Allées de Glain, Bayonne
Salle Suzanne Lacorre
(parking Glain à proximité)

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Inscription obligatoire car places limitées

Mail : ble-arrapitz@wanadoo.fr // info@civambiodeslandes.fr

Téléphone : 06 27 13 32 31 (M. GOYHENETCHE) // 05 58 98 71 92 (I. CANIN)

INFOS : www.bio-aquitaine.com

COLLOQUE

4 JUILLET

au Château de Saussignac
en Dordogne

Eau et agriculture : quelles solutions pour le futur ?

Un nouveau modèle à construire par les acteurs du territoire

LIEU :

Château de Saussignac (24)

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Inscription obligatoire car places limitées

Mail : info@agrobio47.fr // contact@agrobioperigord.fr // info@agrobio-gironde.fr

Tél : 05 53 41 75 03 (Agrobio47) - 05 53 35 88 18 (Agrobio Périgord) - 05 56 40 92 02 (Agrobio Gironde)

INFOS : www.bio-aquitaine.com



photo 1
Protection des abeilles



photo 2
Gestion de l'enherbement



photo 3
Outil de binage



photo 4
Vignes enherbées



photo 5
Culture maraîchère



photo 6
Protection de l'eau



photo 9
Activer la vie du sol



photo 10
Un sol vivant